

Conditions générales

PIANOACADEMY s'engage à proposer des leçons de qualité, combinant la théorie à la pratique, s'adaptant aux attentes et aux envies de chaque élève, enfant ou adulte, débutant ou plus avancé.

Inscription

L'inscription chez PIANOACADEMY se fait à tout moment de l'année en fonction des places disponibles. L'élève et le professeur se mettent alors d'accord sur un créneau horaire. En accord avec le professeur et selon les possibilités de ce dernier, l'élève pourra demander à modifier son horaire.

Absences et retards

- 1.** En cas d'impossibilité de venir au cours, l'élève ou le parent d'élève se devra d'en informer le professeur par SMS ou par téléphone au minimum 48 heures à l'avance, faute de quoi le cours sera perdu, et donc non rattrapable.
- 2.** Au cas où le professeur ne pourrait pas assurer le cours au jour et à la date convenue, pour quelque raison que ce soit, le professeur proposera un autre horaire à son élève pour rattraper la leçon selon les disponibilités de chacun.
- 3.** Si, pour convenance personnelle ou autre, l'élève ne peut pas se rendre à un cours, et à condition de l'avoir signalé 48 heures à l'avance, il a la possibilité de rattraper ce cours. Les cours non pris ne seront pas remboursés.
- 4.** Par respect pour le professeur et son emploi du temps, chaque élève s'efforcera d'arriver à l'heure. En cas de retard, le professeur ne pourra pas décaler d'autant la durée du cours pour rattraper ce retard.

Déroulement des cours

La musique est avant toute chose un plaisir ! Néanmoins, la pratique régulière et constante du piano à la maison est idéale pour un apprentissage optimisé et des progrès visibles. C'est pourquoi, à chaque fin de séance, le professeur fournira à l'élève une liste de devoirs et conseils pour qu'il puisse s'entraîner à la maison pour le cours suivant.

Les cours se déroulent dans le respect d'autrui, et en toute convivialité. Si quelqu'un venait à manquer à ces règles de bienséance, PIANOACADEMY se réserve le droit de mettre un terme définitif à ses cours de piano.

Paiement des cours

Le paiement des leçons se fait au début de chaque trimestre soit à la fin de chaque leçon.

Les règlements peuvent s'effectuer en espèces, par chèque ou par virement bancaire. Les factures sont émises à la fin de chaque trimestre. Les attestations fiscales sont envoyés l'année N+1 de l'inscription de l'élève.

